

Autorisation parentale de cession du droit à l'image et des droits d'auteur d'un élève mineur dans le cadre de l'opération « Smilou »

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parents du mineur acceptent, à titre gracieux, de céder à Smilou (la SARL QUI LA TERRA) les droits d'auteur sur les œuvres réalisées par les enfants dans le cadre de l'opération Smilou.

Nous soussignés (père et mère ou représentants légaux)*

Demeurant

.....
.....

agissant en qualité de l'autorité parentale de l'enfant

demeurant

.....

Je reconnais et accepte, à cette occasion, que notre enfant communique son dessin, son œuvre au la SARL QUI LA TERRA (Smilou) et autorise la société Qui la Terra pour Smilou à :

– reproduire, représenter, adapter et communiquer au public, les dessins, œuvres, dont notre enfant serait l'auteur, ainsi que les propos de notre enfant , ensemble ou séparément, en tout ou partie, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour et notamment audiovisuels (télédiffusion - ondes , satellite, câble, vidéogrammes, etc.), sur tous réseaux sans entraîner d'obligation de diffusion et/ou d'exploitation et quelqu'en soit la destination (commerciale ou non, publicitaire et/ou promotionnelle...).

– Autoriser la diffusion, reproduction et exploitation des dessins de notre enfant sur le site www.smilou.fr

Cette autorisation est consentie à titre gratuit à Qui la terra SARL (Smilou) dans le monde, pour toute utilisation, diffusion et concession, faite directement par l'une ou plusieurs des sociétés détenues par la société Qui la terra SARL (Smilou) et/ou par tout tiers autorisé par elles, pour toute la durée des droits d'auteur à compter de la signature de la présente autorisation, sans limitation du nombre des reproductions.

La présente autorisation est automatiquement reconduite sauf révocation de ma part par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Smilou à l'adresse suivante :

Smilou

2 rue de la terre Rouge 17740 sainte Marie de Ré

En conséquence de quoi, je renonce à réclamer à Qui la Terra SARL (Smilou) toute forme de rétribution,rémunération ou indemnité quelconque au titre de la participation et de l'exploitation des œuvres et dessins dont notre enfant sera l'auteur du fait de sa participation à l'opération Smilou s décrit ci-dessus ou au titre de l'utilisation qui en sera faite par la SARL QUI LA TERRA (Smilou) conformément aux termes de la présente.

Fait à , le

Signature des deux parents (précédée de la mention lu et approuvé)